

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FORMULAIRE DE DEMANDE

«TITETI TURU HA'API'IRA'A»

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pôle des bourses et allocations d'étude

BP 20673, 98713 Papeete
Tél : 40 470 576 / 40 470 577
Email : bsup@education.pf

-
- par voie de réquisition
-
-
- par voie de remboursement

Le dispositif «Titeti Turu Ha'api'ira'a» donne droit aux étudiants boursiers du Pays, par année scolaire ou universitaire, à la prise en charge à 100 % par la Polynésie française, par les voies et selon les tarifs les plus économiques, des frais de transport aérien pour un voyage aller et retour entre sa résidence en Polynésie française et son établissement d'enseignement en métropole ou à l'étranger (article 3 de l'arrêté n° 640/CM du 17 avril 2014- JOPF du 25/04/2014).

Je soussigné(e), **étudiant boursier, UNIOUEMENT**

Nom – Prénom : _____

N° de téléphone en Polynésie française : _____ E mail : _____ @ _____

demande le bénéfice du transport au titre du «Titeti Turu Ha'api'ira'a» pour l'année universitaire **2018/2019**.**Si tierce personne** qui viendra récupérer l'original de la réquisition pour la déposer auprès de la compagnie aérienne :

Nom, prénom et contact téléphonique : _____

Je joins les pièces obligatoires pour :

-
- une demande de réquisition**
- (à déposer à la DGEE au minimum
- 15 jours avant la date limite**
- de paiement)
- Attestation de pré inscription ou certificat de scolarité,
 - Photocopie du passeport en cours de validité,
 - Factures pro forma **avec réservation** établies par **Air Tahiti Nui et Air France OBLIGATOIRES**, et libellées au nom de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements.
 - La réquisition sera délivrée en faveur de la compagnie aérienne qui proposera le tarif le moins cher.
- Important**
- : la gestion des dates d'option est de la responsabilité des étudiants.

-
- une demande de remboursement**
- (à déposer au plus tard le
- 31 octobre de l'année en cours**
- , sauf pour les rentrées universitaires postérieures à cette date, le dossier doit être transmis au plus tard un mois après la date de rentrée effective)
- Certificat de scolarité,
 - Factures pro forma établies par **Air Tahiti Nui et Air France**,
 - **ORIGINAL** de la facture acquittée du billet d'avion de l'étudiant. **Attention** : le montant du remboursement sera effectué à hauteur du tarif proposé par la compagnie aérienne la moins chère,
 - Carte(s) d'embarquement,
 - Relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.

Je déclare sur l'honneur ne pas bénéficier d'une autre aide individuelle versée par une personne publique, au titre du même déplacement.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire.

A _____ le _____ Signature de l'étudiant ou d'un des parents responsables
(ou tuteur) si l'étudiant est mineur